



SG/AuM

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

### 1. Débat d'orientations budgétaires

Dans le cadre de la préparation des budgets 2016, le Conseil a pris acte des orientations budgétaires et de la tenue d'un débat.

### 2. Modification de la délégation d'attribution du Conseil Municipal accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée a approuvé la mise en œuvre des nouvelles possibilités de délégation au Maire ouvertes par la loi du 7 août 2015, à savoir la faculté de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions et, en matière comptable, la modification ou la suppression de régie.

### 3. Présentation du rapport exposant la démarche de mutualisation des services engagée entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup et les communes membres

Le Conseil a pris acte de la présentation de ce rapport exposant l'état des lieux du territoire, la méthodologie engagée et les actions de mutualisation à mettre en œuvre dès son adoption.

### 4. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Hérault – Dissolution du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la région du Pic Saint Loup – Avis de la commune

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de report de la dissolution du SMEA au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 5. Réalisation d'un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles en zones non agricoles – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Une aide à l'Agence de l'Eau sera sollicitée afin de réaliser une étude diagnostic permettant la réalisation d'un plan communal d'amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires et horticoles en zones non agricole.

**6. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Convention entre l'Etat et la commune de Saint Gély du Fesc**

Afin de mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention entre l'Etat et la Commune.

**7. Camps d'été 2016 – Détermination des tarifs**

Les tarifs des camps d'été organisés par la commune, du 18 au 22 juillet 2016 dans les Landes pour 15 adolescents âgés de 14 à 17 ans, et du 1<sup>er</sup> au 5 août 2016 en Lozère pour 32 adolescents âgés de 12 à 14 ans, ont été fixés.

**8. Personnel territorial – programme d'accès à l'emploi titulaire au titre de l'année 2016**

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, l'Assemblée a, après avis du Comité Technique, approuvé le programme d'accès à l'emploi titulaire au titre de l'année 2016, en tenant compte du nombre d'agents susceptibles de se présenter.

**9. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE  
  
Michèle LERNOUT

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Gély-du-Fesc, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE ST-GÉLY DU FESC' and '34 (HÉRAULT)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. LERNOUT'. Below the signature, the name 'Michèle LERNOUT' is printed in a standard font.